



Administration générale de la
TRESORERIE

Exp. : Mentionnez l'adresse de votre service

Paiements
TRAITEMENTS

Note aux Ordonnateurs

vos références

vos références

vos références

annexe(s)

Prestations exceptionnelles – Travail par équipes

Madame, Monsieur l'Ordonnateur,

Depuis le 1^{er} mars 2013, une allocation est prévue pour les agents qui travaillent par équipes successives*. Ci-après, vous trouverez un aperçu de la méthode de calcul ainsi que de la codification qui sera utilisée par le SCDF, codification à également mentionner dans le Relevé de Mutations.

TRAVAIL PAR EQUIPES		
Formule générale du montant de base par heure = [(traitement barémique + complément de traitement) x index] / 1976		
Travail presté	% du montant de base	Csupan SCDF
uniquement pendant la semaine et pas entre 22h et 6h	x 10%	CW
pendant la semaine et le week-end et pas entre 22h et 6h	x 15%	CX
pendant la semaine et le week-end et entre 22h et 6h	x 20%	CY
<ul style="list-style-type: none">uniquement pendant le week-end et entre 22h et 6h ouuniquement pendant le week-end ouuniquement entre 22h et 6h	x 25%	CZ

Le **nombre d'heures prestées** doit toujours être communiqué dans le Relevé de Mutations.

En vous remerciant pour votre collaboration

Wim Baetens
Directeur SCDF - Traitements

* A.R. du 11 février 2013 octroyant une allocation aux membres de la fonction publique fédérale administrative qui effectuent certaines prestations

Pour davantage d'informations au sujet de votre dossier, vous pouvez vous adresser à:

Paiements – Traitements
Eddy De Prée
E-mail: eddy.depre@minfin.fed.be
Tél: 0257 472 73
Fax: 0257 958 55